NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

65 Nº 1 1938

Les Protocoles des Sages de Sion

Pierre CHARLES (s.j.)

p. 56 - 78

https://www.nrt.be/fr/articles/les-protocoles-des-sages-de-sion-2144

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LES PROTOCOLES DES SAGES DE SION

En octobre 1934 à Zurich, et en mai 1935 à Berne, devant les tribunaux suisses, s'est plaidé un procès qui mettait aux prises d'une part comme plaignants l'Association des communautés juives de Suisse et la Communauté israélite de Berne, d'autre part Théodore Fischer, ancien chef des nazis en Suisse et rédacteur du journal *der Eidgenosse,* et Silvio Schnell, chef du Front national de Suisse. Fischer avait publié les *Protocoles des Sages de Sion* ; Schnell les avait distribués et mis en vente. La loi cantonale bernoise prévoit des pénalités contre la *Schundliteratur,* mais ne définit pas ce terme assez vague. En allemand on appelle *Schundware* la simple camelote ; *Schundpreis* le vil prix ; *Schund* tout court la mauvaise marchandise, l'article de rebut, la drogue sans valeur, l'orviétan... Les plaignants affirmaient que les *Protocoles,* étant un faux, attribué méchamment aux Juifs dans le but de les rendre odieux, tombaient dans la catégorie de la *Schundliteratur.*

Les débats de première instance prouvèrent avec une clarté aveuglante que les *Protocoles* étaient bien un faux et le 14 mai 1935 le tribunal les déclarait *Schundliteratur* et, en vertu de la loi cantonale bernoise, condamnait, avec des attendus très sévères, Schnell à 20 frs d'amende et Fischer à 50 frs. Les plaignants n'avaient rien demandé de plus. Il ne s'agissait nullement d'une action en dommages-intérêts mais d'une simple application de la loi pénale.

Les condamnés interjetèrent appel. On plaida devant la Cour suprême cantonale de Berne le 27 octobre dernier. L'arrêt, qui réforme la décision du premier juge et acquitte les prévenus, pourrait faire croire au public peu averti que les *Protocoles* ont paru authentiques aux magistrats de Berne. Il n'en est rien. L'arrêt confirme l'appréciation du juge de première instance sur ce point. Mais la question de jurisprudence se posait : qu'est-ce que la *Schundliteratur,* pénalisée par la loi cantonale bernoise ? La Cour de Berne a déclaré qu'il s'agissait dans l'esprit du législateur de littérature immorale ou pornographique (art. 14 de la loi cantonale) et que les *Protocoles,* tout en

étant un écrit de mauvaise foi, un faux haineux et empoisonné, relevaient, non de la littérature obscène contre laquelle la loi bernoise veut protéger le public, mais de la littérature politique, que l'Etat fédéral, et non le canton, a le devoir de surveiller. Pour bien montrer, dans les limites de son pouvoir, sa réprobation, la Cour, tout en acquittant les prévenus, les a condamnés à supporter tous les frais de la défense.

Il est sûr que le jugement de première instance risquait de créer une jurisprudence dangereuse. Presque toutes les controverses religieuses auraient fini par aboutir au tribunal. Qu'un protestant accuse les catholiques de Mariolâtrie, et le juge, sur plainte de ces derniers, aurait dû rendre une sentence sur le culte d'hyperdulie. Qu'un catholique déclare Calvin ou Zwingle coupables d'hérésie, et le tribunal aurait dû se prononcer sur l'orthodoxie de l'*Institution Chrétienne*. On comprend que l'arrêt d'appel ait refusé d'étendre aussi largement la définition de la *Schundliteratur*.

Cet arrêt, qui a été une grosse déception pour les plaignants israélites, ne touche pas le moins du monde la question de l'authenticité des Protocoles. Mais il peut servir d'excuse à un exposé de la question : question qui serait réglée depuis longtemps si la passion n'aveuglait pas tant d'esprits.

En 1905 — la date est importante — Serge Nilus, un Russe, publiait, en russe, à l'imprimerie de Tsarskoïe Selo, un livre assez étrange, tant par son titre que par son contenu. Dans la préface il déclare ce qui suit : « En 1901, je réussis à obtenir d'une personne de ma connaissance... un manuscrit, qu'on mit à ma disposition, et dans lequel, avec une précision et une vérité extraordinaires, était exposé le développement de la conjuration judéo-maçonnique mondiale, qui doit conduire notre monde corrompu à sa ruine inévitable. Ce manuscrit, sous le titre général : « *Protocoles des Sages de Sion* », je le soumets ici à tous ceux qui désirent entendre, voir et comprendre ».

Il faut remarquer que, dans le livre de Serge Nilus, les Protocoles ne sont qu'un appendice. Le corps de l'ouvrage est une réédition remaniée d'une publication du même auteur, parue à Moscou en 1901, sous le titre : « *Le Grand dans le Petit, ou l'Antéchrist est proche et le règne du diable sur la terre* ». Les « Protocoles des Sages de Sion » furent eux-mêmes réédités

par Serge Nilus, en 1911, 1912 et 1917, toujours en russe. Un exemplaire de l'édition de 1905 se trouve à la Bibliothèque du British Museum. C'est dans cette édition de 1905 que, pour la première fois, les Protocoles furent publiés.

En automne 1919, un Allemand, le Hauptmann Müller von Hausen, traduisit, sous le pseudonyme de Gottfried zur Beck, en y ajoutant des notes, des explications, des références de tout genre, non pas le livre même de Nilus, comme on le répète parfois, mais son appendice, c'est-à-dire les Protocoles. Le titre du volume porte : *Die Geheimnisse der Weisen von Zion*, et de la page 68 à la page 143 figurent les Protocoles publiés par Serge Nilus. Le volume, qui se présente fort bien du point de vue typographique, était dédié « aux princes de l'Europe » comme un avertissement de se mettre en garde contre la conspiration juive, qui menace les trônes et les autels.

Vigoureusement patronné par la noblesse allemande, appuyé par le prince Otto von Salm, le prince Joachim Albert de Prusse, l'ex-kaiser Guillaume lui-même, qui le recommandait à ses visiteurs de Doorn ; popularisé dans des éditions à bon marché ; claironné par la *Deutsche Tageszeitung* du comte de Reventlow, et par la *Kreuzzeitung*, qui dénonçaient sans cesse le péril juif et voyaient dans les Protocoles l'explication des malheurs de l'Allemagne, l'ouvrage commença dans le monde une carrière triomphale.

Traduction polonaise vers 1920 ; trois éditions françaises coup sur coup ; une en Angleterre ; trois à New-York, une scandinave, une italienne, une japonaise. En 1925 à Damas une traduction arabe, qui naturellement se répandit comme le feu dans ce Proche-Orient où les animosités de races lui fournissaient un combustible abondant. Le Haut-Commissaire français de Syrie prohiba la vente du volume ; mais le succès ne fit que s'en accroître. Le *Times* du 8 mai 1920 consacrait un article plein d'alarme à cette étrange conjuration dont les Juifs seraient responsables et dont le plan se trouverait dans les Protocoles. Le *Morning Post* y allait de vingt-trois longs leaders, publiés ensuite en volume : *The Cause of World Unrest*. Une édition en parut tout de suite aux Etats-Unis. Henry Ford, le fabricant d'automobiles, fonda une revue spéciale pour faire connaître les Protocoles et dénoncer le péril juif. Ce fut « *The Dearborn Independent* » qui eut presque aussitôt 300.000 abonnés. Ici

encore les articles consacrés aux Protocoles furent réunis en volume. On en vendit plus d'un demi-million. Comme un reflux le mouvement repassa l'Atlantique et revint en Allemagne. Théodore Fritsch traduisit, sous le titre : *Der Internationale Jude*, l'ouvrage financé par Ford. Dès 1922 il en était à sa 21e édition. Puis ce fut le déluge : brochures, résumés, commentaires. Le *Schuldbuch Judas* de Wilh. Meister se débita en 150.000 exemplaires ; le commentaire des Protocoles par Alfred Rosenberg, à 50.000. Adolf Hitler, dans *Mein Kampf*, invoque les Protocoles pour justifier les mesures d'exception contre les Juifs. Voici un des passages qui s'y rapportent. « Combien l'existence entière du peuple juif est fondée sur un perpétuel mensonge, c'est ce que montrent d'une manière incomparable les « Protocoles des Sages de Sion » que les Juifs détestent tant aujourd'hui. Ces Protocoles sont un faux, gémit la *Frankfurter Zeitung*, donnant ainsi la meilleure preuve qu'ils sont authentiques ...Nous ne nous occupons pas de savoir de quelle tête de Juif ces révélations sont sorties ; ce qui importe c'est que ces Protocoles nous dévoilent avec une vérité presque effrayante l'essence et l'activité du peuple juif, avec son organisation interne et ses buts derniers ».

Chez nous mêmes, en Belgique, l'organe de la Ligue Nationale Corporative du Travail, avec ses deux journaux : *L'Assaut* et *De Stormloop* a reproduit en feuilletons la traduction française des Protocoles, et n'a pas manqué de les représenter comme un plan de destruction générale de la société chrétienne, justifiant donc toutes les mesures préventives et toutes les représailles.

Car c'est là le nœud tragique du problème. Nous n'avons pas affaire à une simple question littéraire. La haine du Juif, alimentée par les publications qui ont fourmillé autour des Protocoles, se sert de ceux-ci pour prêcher et pour pratiquer des violences contre tous les Israélites, pour les représenter comme d'abominables conspirateurs, et pour réclamer des pouvoirs publics, ou, à leur défaut, de la foule anonyme, des sanctions sauvages et des pénalités collectives.

Nous n'examinons pas encore l'origine des Protocoles : contentons-nous d'abord de les ouvrir et de les étudier en eux-mêmes.

Il est certain qu'ils se présentent comme une espèce de plan, assez confus et assez simpliste à la fois, de désorganisation de la société pour aboutir à une autocratie juive.

Un lecteur non-prévenu ne peut pas ne pas être frappé de déclarations comme celles-ci : « Nous voulons organiser un gouvernement central et fort, de façon à prendre entre nos mains toutes les forces sociales... Notre règne se développera... en un despotisme si puissant qu'il pourra à tout moment et en tout lieu écraser les Gentils mécontents ou récalcitrants » (Pr. [1] 5e séance, p. 54). « Tous les rouages du mécanisme de l'État sont mus par une force, qui est entre nos mains, à savoir : l'or » (ib., p. 57)... « Nous opprimerons tant les chrétiens qu'ils seront contraints de nous demander de les gouverner internationalement. Dès que nous aurons atteint une telle position, nous pourrons aussitôt absorber toutes les puissances gouvernementales du monde entier et former un super-gouvernement universel. Nous remplacerons les gouvernements existants par un monstre que nous appellerons l'administration du supergouvernement. Ses mains s'étendront au loin comme de longues tenailles, et il aura à sa disposition une organisation telle qu'il ne pourra manquer de soumettre toutes les nations » (p. 59). « Nous devrons être à même de répondre à toute opposition par une déclaration de guerre du pays voisin de l'État qui ose se mettre en travers de notre route ; mais si ces voisins, à leur tour, devaient se décider à s'unir contre nous, il faudrait leur répondre en déchaînant une guerre mondiale » (p. 63). « Dans toute l'Europe, et avec l'aide de l'Europe sur les autres continents, *nous devons exciter la sédition, les dissensions et l'hostilité mutuelle* » (p. 63). « Par la miséricorde de Dieu son peuple élu fut dispersé, et cette dispersion, qui parut au monde comme notre faiblesse, a constitué toute notre puissance, laquelle nous a conduits au seuil de la souveraineté universelle » (p. 83). « Lorsque nous aurons le pouvoir, nos orateurs discuteront les grands problèmes qui ont bouleversé l'humanité que nous amènerons, enfin, sous notre joug béni. Qui se doutera alors que tous ces problèmes furent lancés à notre instigation, pour servir un plan politique, que nul n'aura saisi durant tant de siècles ? » (p. 93). « Quand nous serons les maîtres de la terre, nous ne

(1) Nous citons d'après l'édition Lambelin, 5e éd., Paris, Grasset.

tolèrerons aucune religion que la nôtre, c'est-à-dire une religion n'admettant qu'un seul Dieu à qui notre destin est lié par l'élection qu'il fit de nous, et par qui est également déterminé le destin du monde » (p. 93-94). « Combien clairvoyants étaient nos anciens Sages lorsqu'ils nous disaient que, pour atteindre un but réellement grand, nous ne devions pas nous arrêter devant les moyens, ni compter le nombre des victimes devant être sacrifiées à la réalisation de la cause ! Nous n'avons jamais compté les victimes de la race de ces brutes de Gentils » (p. 101-102). « Le jour où le roi d'Israël posera sur sa tête sacrée la couronne que lui offrira l'Europe entière, il deviendra le Patriarche du monde » (p. 109). « Bref, afin de démontrer que tous les gouvernements des Gentils d'Europe nous sont asservis, nous manifesterons notre pouvoir à l'un d'eux au moyen de crimes, de violences, c'est-à-dire par un règne de terreur, et au cas où ils se révolteraient tous contre nous, nous répondrions avec les fusils américains, chinois ou japonais » (p. 64).

On peut arrêter ici ces citations monotones. Il y a moyen d'en glaner presque à chaque page des Protocoles, et leur répétition même devient vite agaçante. Je ne les ai reproduites ici qu'à titre de spécimen et pour montrer quels sentiments elles ont chance de provoquer chez un lecteur crédule, quand on les détache de l'ensemble des Protocoles où elles flottent comme sur une mare.

Mais quand on étudie d'un peu plus près l'ensemble des Protocoles, on ne tarde pas à s'apercevoir que ces plans cyniques de bouleversement universel sont d'une pitoyable pauvreté ; qu'ils fourmillent de contradictions ; qu'ils supposent perpétuellement les plus gros problèmes résolus et que les moyens qu'ils préconisent sont d'une ineptie tout à fait rassurante. Si vraiment ces mystérieux Sages de Sion n'ont pas d'autre sagesse que celle qui s'étale dans ces pages, le monde peut dormir en paix.

Prenons quelques exemples. Quatre séances entières, 20, 21, 22 et 23, sont consacrées au programme financier de ces Sages, tel qu'ils l'institueront dans leur supergouvernement mondial. Ils prennent soin de nous dire, de nous rappeler même : que toute leur politique repose sur des chiffres. Il n'y en a pas d'ailleurs un seul dans les Protocoles. Voyons-les à l'œuvre.

Ils éviteront de faire peser des impôts trop lourds sur le

peuple (p. 122) ; veilleront à ce que la charge des impôts soit équitablement répartie. Ce qui n'est pas très neuf, comme programme. Ils parlent comme d'une prodigieuse innovation de l'impôt progressif sur la propriété (p. 123) ; du droit de timbre étendu à toutes les transactions importantes. Ils ajoutent assez naïvement : « Comptez seulement combien de fois le montant de cette taxe dépassera le revenu des gouvernements des Gentils ! » (p. 125). L'argent circulera. On instituera une Cour des Comptes, comme si cette Cour n'existait nulle part et comme si cette institution était une chose inouïe (p. 126). La politique monétaire des Protocoles est d'une ingénuité qui, à elle seule, prouverait l'incompétence et l'ignorance foncière de ceux qui les ont rédigés. Qu'on en juge : je cite « Vous savez, je pense, que l'étalon-or a été la perte de tous les Etats qui l'ont adopté, parce qu'il ne peut satisfaire tous les besoins des populations. Notre gouvernement mettra en circulation la quantité de monnaie en proportion avec la force ouvrière du pays, et cette monnaie sera en papier ou même en bois. Nous émettrons une quantité de monnaie suffisante pour que chacun de nos sujets puisse en avoir suffisamment, ajoutant à chaque naissance et diminuant à chaque décès la somme correspondante » (p. 128). Cette naïveté dépasse vraiment toutes les bornes ; le problème de la création de la monnaie et celui de sa distribution sont confondus ; et la création de monnaie nouvelle, obéissant aux oscillations démographiques, est certainement une de ces trouvailles comme seuls de parfaits ignares peuvent en faire.

Il y a mieux. Je cite : « Dans notre gouvernement nous aurons grand soin qu'il ne puisse se produire d'arrêt dans la circulation de l'argent (on ne nous dit pas comment on s'y prendra). Nous n'aurons donc pas de ces emprunts d'Etat, sauf un seul consistant en bons du Trésor, émis à 1 %, ce faible pourcentage n'exposant pas l'Etat à être saigné par les sangsues » (p. 131).

Admirable encore de stupidité. Ces sages ont l'air de croire qu'il suffira que l'argent des particuliers circule pour que l'Etat en trouve toujours assez dans ses caisses à lui et puisse financer toutes ses entreprises. Et sans se soucier le moins du monde du taux d'intérêt sur le marché des valeurs, ils déclarent une fois pour toutes que, les rentes perpétuelles et les fonds d'Etat **étant abolis, on attirera infailliblement les prêteurs en leur**

offrant des bons du Trésor à 1 %. Les Sages concluent ce bel exposé par cette phrase : « Voilà qui prouve notre génie et le fait que nous sommes le peuple choisi de Dieu ». Ils vont d'ailleurs montrer plus clairement encore ce génie dans la 21e séance, où, revenant sur les emprunts nationaux, ils déclarent que tous ces emprunts sont « actuellement consolidés par ce qu'on appelle la dette flottante », ce qui est à peu près aussi fort que de dire que tout le monde sèche ses vêtements en les plongeant dans l'eau. Je le demande sérieusement, quel est le candidat le plus novice en science économique et qui aurait la moindre chance de passer un examen, fût-ce le plus élémentaire, en commettant d'aussi énormes bévues ?

Voici maintenant les traits de génie sur l'organisation des Bourses. « Nous détruirons les marchés des valeurs parce que nous ne permettrons pas que notre prestige puisse être ébranlé par la hausse ou la baisse de nos fonds (on se demande lesquels puisqu'il n'y aura plus de fonds d'État), dont la valeur nominale sera fixée par la loi, sans possibilité de fluctuation. La hausse est la cause de la baisse (!) et c'est par la hausse que nous sommes arrivés à discréditer les fonds publics des Gentils... Nos administrations d'État seront à même de lancer sur le marché des millions d'actions commerciales ou de les acheter en un seul jour. Toutes les affaires commerciales seront ainsi entre nos mains. Vous pouvez imaginez quelle force sera la nôtre ! » (p. 136). Avec quelles ressources l'Etat, qui ne pourra recourir à l'emprunt et qui ne taxera que très modérément le contribuable, opérera-t-il ces coups de filet merveilleux, les Sages ne nous le confient pas. C'était cependant le point capital. On pourrait, par le même procédé littéraire, déclarer en une phrase qu'on se rendra maître de la pluie et du vent et en conclure qu'on fera le beau et le mauvais temps à volonté sur la planète.

Les Sages de Sion, ou plus exactement celui d'entre eux qui dévide ces beaux discours, conclut : « Je vous ai montré nos plans secrets... et notre politique financière » (p. 137) et il conclut : « La plus grande force des temps présents est concentrée entre nos mains : l'or. En deux jours nous pouvons en faire sortir de nos trésors secrets n'importe quelle somme » (*ibid.*).

Voilà donc ces Juifs, que tous ceux qui croient aux Proto-

coles estiment avoir là exposé leur programme financier, le fin du fin de leurs conceptions. Je le demande : y a-t-il quelque part au monde un ministre des finances, un banquier, un homme d'affaires, un simple lecteur ayant encore gardé son bon sens et possédant le rudiment de l'économie, et qui ne juge pas ce plan, si on peut lui donner ce nom, un bafouillage de stupide incohérence ? S'il y a là ne fût-ce que l'apparence d'une politique financière quelconque, une seule suggestion sensée ou même tangible, et surtout si les conspirateurs qu'on nous dépeint nous ont livré là le secret du système qui doit mettre l'Etat à l'abri de toute banqueroute et lui faire trouver des richesses indéfinies, sans emprunt, sans impôts excessifs, rien que par le petit jeu des Bons du Trésor à 1 %, allons, vite, profitons tous de la divulgation de ce secret. Finis les déficits budgétaires : fini le chômage ; finie la crise ; il suffit, comme disent les Protocoles, de consolider les emprunts par des dettes flottantes, d'émettre du papier à chaque naissance et d'en retirer à chaque décès, de remplacer la monnaie d'or par de la monnaie de bois, et de fixer la valeur « nominale » (p. 136) des titres par la loi, sans possibilité de fluctuation.

Ce sont ces bourdes ineptes qui ont semblé, aux yeux de millions de lecteurs, un système effroyablement savant, et autour desquelles on a poussé le cri de Péril mondial !

Ces Sages de Sion ont tout prévu, paraît-il. En effet nous lisons à la 9e séance : « On nous objectera, peut-être, que les nations se jetteront sur nous les armes à la main si nos plans étaient prématurément découverts ; mais en vue de cette possibilité nous pouvons nous reposer sur la mise en action d'une force si formidable qu'elle ferait frémir les hommes les plus braves ». Oh ! Oh ! quelle est donc cette force ? Voici, je cite : « D'ici là des chemins de fer métropolitains et des passages souterrains seront construits dans toutes les villes. De ces lieux souterrains, nous ferons sauter toutes les cités du monde, avec leurs institutions et leurs documents » (p. 70-71). Voilà, c'est tout simple.

Il n'y a pas seulement un programme financier dans les Protocoles : toute la première partie expose « les plans secrets mis à exécution dans les rapports des Juifs avec les Gentils » (p. 137). C'est là surtout qu'abondent les formules les plus cyniques. Quand on essaie de comprendre le système, il se présente

comme une apologie du despotisme, mais d'un despotisme éclairé, qui garde les apparences du libéralisme et les dehors de la morale, mais se réserve de tenir toute la réalité du pouvoir et ne s'embarrasse d'aucun scrupule. La foule est bête et méchante ; il lui faut un autocrate, mais ce despote ne doit pas avoir l'air d'un tyran ; il doit se montrer sous les espèces d'un protecteur. On l'appelle assez souvent, dans cette première partie des Protocoles, un Président. Ce chef, au lieu de déclarer la guerre, s'arrangera pour fomenter des troubles chez ses voisins, et n'interviendra ensuite que comme une sorte d'arbitre pacificateur. Au lieu d'administrateurs intègres, il s'entourera de créatures, qui lui devront tout et qui le serviront d'autant mieux. Au lieu d'une presse indépendante, il s'arrangera pour avoir une presse officielle. La censure veillera à ce que rien de dangereux pour lui ne soit publié. Mais il suscitera lui-même des journaux d'opposition, qui ne diront que ce qu'il leur laissera dire, et seront d'autant plus efficaces sur l'opinion, qu'on les croira libres. Au lieu d'une magistrature indépendante, des juges mis d'office à la retraite à 55 ans, ce qui permet de multiplier les nominations et laisse la place au favoritisme ; au lieu d'une armée nationale, une forte police ; et pour distraire l'opinion des questions politiques on pratiquera, par manière de diversion, un programme de grands travaux publics. On s'occupera du commerce et de l'industrie et on donnera à pleines mains de la prospérité et du bien-être en échange des libertés confisquées. « Nous avons mis la main sur la juridiction, sur les manœuvres électorales, sur la direction de la presse, sur le développement de la liberté individuelle, et, ce qui est plus important encore, sur l'instruction et l'éducation, principal appui de l'existence libre » (p. 69).

Ce qui est étonnant dans toute cette première partie des Protocoles, c'est la minutie de certains détails d'organisation et l'incohérence de l'ensemble. Le Président aura la prérogative de nommer le président et le vice-président de la Chambre des députés et du Sénat (p. 78). Il aura le droit de proposer de nouvelles lois temporaires ou même des amendements à la Constitution républicaine (ib.). Il pourra régler la jurisprudence (ib.). Le nombre des députés sera réduit (p. 77) et s'ils s'obstinaient à faire de l'opposition, on passera outre en faisant appel à la nation (p. 78). Le Président sera « responsable », sans qu'on

puisse voir devant qui puisque les Chambres n'ont pas « le pouvoir de discuter les mesures prises par le Gouvernement » (p. 77). Le rédacteur des Protocoles ignore d'ailleurs le rudiment des institutions politiques, bien qu'il déclare qu'elles sont tout à fait connues (p. 74). Il ne connaît pas même la distinction des trois pouvoirs, et, quand il veut les énumérer, il omet le pouvoir judiciaire et, sous deux noms différents, il répète le pouvoir exécutif (p. 75).

Pour tenir en respect la presse, les Sages n'ont rien trouvé de plus neuf que le droit de timbre, le cautionnement, l'amende et l'interdiction. Tout cela est bien vieux, et rappelle singulièrement la législation du Second Empire en France. Enfin cette dernière perle parmi beaucoup d'autres qu'on pourrait ramasser : « Là où un crime sera commis, il ne devra être connu que de la victime et de ceux qui, par hasard, en auront été les témoins, mais ceux-là seuls » (p. 90). Ces naïvetés énormes se passent de commentaires.

Plus on examine en eux-mêmes ces Protocoles, plus ils se montrent absurdes, contradictoires, enfantins ; cet enfantillage n'est rehaussé que par quelques déclarations d'un cynisme provocant. Le reste est inepte. Voici par exemple la nouvelle organisation de la procédure, sans distinction du civil ou du criminel : « Nous limiterons donc le champ d'action de la profession de légiste, en mettant les avocats sur le même pied que les magistrats, chargés de faire exécuter la loi (?). Les avocats, comme les juges, n'auront pas le droit d'interviewer leurs clients et ne recevront leurs dossiers que lorsque les dits clients leur auront été assignés par le tribunal ; ils n'étudieront ces dossiers que sur des rapports et des documents, et ils ne défendront leurs clients qu'après qu'ils auront été examinés par le tribunal, appuyant leur défense sur ce premier examen. Leurs honoraires seront fixes, sans égard au succès ou à l'insuccès de la défense. Ils deviendront ainsi de simples rapporteurs au service de la défense, faisant contrepoids au plaignant (Procureur) qui sera un rapporteur pour le compte de l'accusation. La procédure légale se trouvera ainsi considérablement abrégée. Par ce moyen nous obtiendrons aussi une défense honnête et impartiale, que ne guideront pas les intérêts matériels, mais l'intime conviction de l'avocat » (p. 113-114).

Une première conclusion s'impose après un examen du con-

tenu même des Protocoles. Ce factum ne renferme absolument rien qui ressemble même de loin à un plan ou à une organisation quelconque. Leurs auteurs ignorent les éléments de l'économie financière ; ils n'ont aucune idée des institutions politiques ; ils mêlent de formidables naïvetés à des prétentions impudentes. Rien de constructif, pas même dans la préparation du chambardement général ; et partout des contradictions flagrantes. Je mets au défi n'importe qui de tirer de ces pages, qui se donnent comme un programme, l'ombre même d'une ébauche de programme.

Dès lors, le mystère s'épaissit. D'où viennent ces Protocoles ? Ils existent. Ils ont été rédigés par quelqu'un. Quelle est leur origine ?

Serge Nilus, dès 1905, affirme qu'ils ont été lus en séance secrète, au Congrès juif sioniste, à Bâle, en août 1897, et qu'ils devaient exposer aux Israélites, réunis à l'initiative de Théodore Herzl, le plan général de la conquête du monde par les Juifs. Un espion, envoyé à ce congrès par le gouvernement tsariste, aurait emporté une copie et, à la suite d'aventures assez rocambolesques et racontées avec des variantes essentielles, le manuscrit aurait fini par aboutir aux mains de Nilus.

Il est inutile sans doute de faire remarquer que ce premier Congrès sioniste n'avait qu'un objectif très limité : examiner les possibilités d'un mouvement sioniste. L'invitation, dont la reproduction photographique a été publiée, porte que toutes les séances et tous les débats seront pleinement publics ; que les invitants garantissent qu'aucun gouvernement, et en particulier celui de la Russie, ne pourront prendre ombrage de ce qui se dira ou se fera à Bâle ; que rien ne se passera qui puisse être en opposition avec les lois d'aucun pays ni avec les obligations civiques des participants. Jamais on n'a pu faire la preuve qu'il y ait eu infraction quelconque à ces conditions, ni qu'on ait tenu une seule séance secrète. Nilus affirme cependant qu'il y en eut 24. De ces séances secrètes, personne n'a jamais rien su ; les témoignages des journalistes, des sténographes, des participants eux-mêmes, donnés au procès en diffamation, qui s'est plaidé devant le tribunal de Berne, sont absolus.

Il est d'ailleurs inutile de discuter ce point. Nous connaissons la source des Protocoles. Les 16, 17 et 18 août 1921, le

Times a publié toute cette histoire. Son correspondant de Constatinople avait trouvé dans une caisse de livres, abandonnée par un officier de l'ancienne armée du tsar, et ayant fait partie de la police politique, l'Okhrana, un volume écrit en français et dont les premières pages faisaient défaut. En le lisant, l'Anglais s'aperçut aussitôt qu'il contenait toute une série de passages strictement parallèles au texte des fameux Protocoles. L'identification fut rapide. Il s'agissait d'un ouvrage de l'avocat parisien Maurice Joly : *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu, ou la politique de Machiavel au XIXe siècle,* par un contemporain, Bruxelles, A. Mertens, rue de l'Escalier 22, 1864, III-337 pages avec un avertissement daté de Genève, 15 oct. 1864. Je cite l'exemplaire de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, que j'y ai consulté moi-même et qui porte la cote d'inventaire, III. 2151. A. Il existe aussi une édition anonyme, Paris, 1865, et une édition sans nom d'auteur, de Bruxelles, 1868.

Le but de tout l'ouvrage est de dresser une satire violente de la politique de Napoléon III, qu'on représente comme un despote, affectant de garder les apparences d'un régime libéral. Le nom de Napoléon n'est jamais prononcé. C'est Machiavel qui parle à sa place. Montesquieu y joue le rôle de l'honnête homme, que scandalisent l'hypocrisie et le cynisme de son interlocuteur.

Il suffira de quelques citations pour établir le parallélisme des Protocoles et du Dialogue.

Nous savons que les premières pages de l'exemplaire des Dialogues, trouvé à Constantinople en 1921, faisaient défaut. Or les Protocoles commencent ex abrupto à la 8e page des Dialogues de Joly.

Joly.	Protocoles (éd. Lambelin).
Laissons donc les mots... pour nous en tenir aux idées. Voici comment je formule mon système.	Abandonnons toute phraséologie étudions en elle-même chaque idée ...je vais donc formuler notre système.
L'instinct mauvais chez l'homme est plus puissant que le bon.	Il faut remarquer que les hommes qui ont de mauvais instincts sont plus nombreux que ceux qui en ont de bons (sic !)
Les hommes aspirent tous à la domination.	**Chaque homme aspire au pouvoir.**

Joly.	Protocoles.
il n'en est point qui ne se fît oppresseur, s'il le pouvait...	Chacun voudrait devenir dictateur s'il le pouvait.
tous ou presque tous sont prêts à sacrifier les droits d'autrui à leurs intérêts.	...il en est peu qui ne soient prêts à sacrifier les biens de tous pour atteindre leur propre bien. Qu'est-ce qui a contenu les bêtes féroces qu'on appelle des hommes ?
Qui contient entre eux ces animaux dévorants qu'on appelle les hommes ?	Au début de l'ordre social, ils se sont soumis à la force brutale et aveugle ; plus tard à la loi qui n'est que la même force, mais masquée.
A l'origine des sociétés c'est la force brutale et sans frein, plus tard c'est la loi, c'est-à-dire encore la force réglée par des formes.	La liberté politique est une idée...
La liberté politique n'est qu'une idée relative.	Que l'Etat s'épuise dans ses propres convulsions ou que les querelles intestines le réduisent à la merci des ennemis extérieurs, il peut dès lors être considéré comme irrémédiablement perdu. Le despotisme lui apparaît, comme une planche de salut. ...Si tout Etat a deux ennemis et s'il lui est permis d'employer contre l'ennemi extérieur, sans que cela soit considéré comme immoral tous les moyens de lutte comme par exemple de ne pas lui faire connaître ses plans d'attaque... de le surprendre de nuit ou avec des forces supérieures...
L'Etat est perdu, soit qu'il se fractionne et se démembre par l'effet de ses propres convulsions, soit que ses divisions le rendent la proie de l'étranger. Dans des conditions pareilles, les peuples préfèrent le despotisme à l'anarchie, ont-ils tort ?	Un esprit bien fait peut-il espérer mener avec succès les foules par... la persuasion ?
Les Etats une fois constitués ont deux sortes d'ennemis : les ennemis du dedans et les ennemis du dehors. Quelles armes emploient-ils en guerre contre les étrangers... se communiquent-ils leurs plans d'attaque ? S'interdiront-ils les attaques nocturnes... les batailles en nombre de troupes inégales.	p. 5. (Omis par le faussaire).
Est-il possible de conduire par la raison pure des masses violentes ?	La politique n'a rien de commun avec la morale.
p. 10. Réprobation puérile que celle qui a frappé le Traité du Prince ! Est-ce que la politique a rien à démêler avec la morale ?	
p. 63. Machiavel : Per me reges regnant.	p. 37. Per me reges regnant. **...Nos prophètes nous ont dit...**

Joly.	Protocoles.
p. 73. L'opinion publique... avant de songer à la corriger, il faut l'étourdir, la frapper d'incertitude par d'étonnantes contradictions.	p. 39. Pour prendre l'opinion publique en mains, il faut la rendre perplexe... en exprimant tant d'opinions contradictoires que les chrétiens finiront par se perdre dans leur labyrinthe.

Nous nous bornons à consigner ici le résultat de quelques sondages. Dans les intervalles des passages cités, la dépendance des Protocoles à l'égard des Dialogues n'est pas moins étroite.

Continuons :

p. 75. J'instituerai par exemple d'immenses monopoles financiers, réservoirs de la fortune publique, dont dépendrait si étroitement le sort de toutes les fortunes privées, qu'elles s'engloutiraient avec le crédit de l'Etat, le lendemain de toute catastrophe politique. Vous êtes économiste, Montesquieu, pesez la valeur de cette combinaison.	p. 42. Bientôt nous instituerons d'énormes monopoles ; réservoirs de richesses colossales, dont les fortunes, même grandes, des chrétiens dépendront tellement qu'elles y seront englouties, comme le crédit des Etats, le lendemain d'une catastrophe politique. Messieurs les économistes, ici présents, considérez l'importance de cette combinaison.

Il est superflu de noter la naïveté de notre faussaire et la manière assez gauche dont Montesquieu a été subtilisé dans sa narration.

p. 75. (Il faut) développer démesurément la prépondérance de l'Etat, en faire le souverain protecteur, promoteur et rémunérateur.	Il nous faut développer par tous les moyens... l'importance de notre gouvernement, en le représentant comme le protecteur et le rémunérateur.

Par-ci, par-là, notre policier ajoute des mots tendancieux :

p. 76. L'aristocratie en tant que force politique a disparu mais **la bourgeoisie territoriale est en-**	p. 43. L'aristocratie des chrétiens, en tant que force politique, **a disparu, mais comme propriété-**

Joly.	Protocoles.
core un élément de résistance. Il peut être nécessaire de l'appauvrir ou même de le ruiner complètement. Il suffit pour cela d'aggraver les charges qui pèsent sur la propriété foncière.	taire de biens territoriaux elle peut nous nuire. Il nous faut donc absolument la déposséder... le meilleur moyen... est d'augmenter les impôts sur la propriété foncière.
p. 77. On réagira utilement contre les grands industriels... par l'excitation à un luxe disproportionné, par l'élévation du taux des salaires, par des atteintes profondes habilement portées aux sources de la production...	p. 44. Pour ruiner l'industrie des chrétiens nous développerons... le goût du luxe, nous ferons monter les salaires... nous saperons adroitement et profondément les sources de la production.
...Une sorte de zèle pour... les grands principes économiques couvrira aisément, si on le veut, le véritable but.	...Nous masquerons nos vrais desseins d'un désir... de propager les grandes principes économiques que nous enseignons aujourd'hui.
p. 77. Il faut arriver à ce qu'il n'y ait plus, dans l'Etat, que des prolétaires, quelques millionnaires et des soldats.	p. 45. Il faut qu'il n'y ait plus dans les Etats... que des... prolétaires, quelques millionnaires... et des soldats.

Le faussaire, stipendié pour rendre odieux les Juifs, n'a pas toujours exécuté sa besogne avec soin. Il lit de travers les phrases des Dialogues.

En voici un exemple :

p. 77. A l'extérieur, il faut exciter d'un bout à l'autre la fermentation révolutionnaire que l'on comprime chez soi. Il en résulte deux avantages considérables. L'agitation libérale au dehors fait passer sur la compression du dedans. De plus on tient par là en respect toutes les puissances chez lesquelles on peut à son gré faire l'ordre ou le désordre. Le grand point est d'enche-	p. 45. Dans toute l'Europe, nous devons susciter l'agitation, la discorde et la haine... Le profit est double. (Omis). D'un côté nous tenons par là en respect tous les pays qui sauront que nous pourrons, à notre gré, provoquer le désordre ou rétablir l'ordre. Secondement. nos intrigues embrouilleront tous les
vêtrer par des intrigues de ca-	**fils que nous aurons tendus dans**

Joly.	Protocoles.
binet tous les fils de la politique européenne.	les cabinets d'Etat... au moyen de la politique.

On le voit, de ce qui chez Joly est un moyen, le Russe a fait une conséquence. Ayant supprimé le premier « avantage » de la politique de Machiavel, il a introduit un « secondement » au milieu de la phrase suivante. On n'est pas plus dépourvu de scrupule intellectuel.

p. 79. Le pouvoir devra attirer à lui toutes les forces et tous les talents de la civilisation au sein de laquelle il vit. Il devra s'entourer de publicistes... de jurisconsultes, d'hommes... d'administration, des gens qui connaissent à fond tous les secrets de la vie sociale, qui parlent tous les langages...	p. 48. Notre régime doit s'entourer de toutes les forces de la civilisation, au milieu desquelles il devra agir... Il s'entourera de publicistes, de jurisconsultes... d'administrateurs... Ces hommes connaîtront tous les secrets de l'existence sociale ; ils connaîtront tous les langages...
...Il faut avec cela tout un monde d'économistes... de banquiers, d'industriels, de capitalistes... d'hommes à millions, car tout, au fond, se résoudra par une question de chiffres.	Nous entourerons notre gouvernement de tout un monde d'économistes... de banquiers, d'industriels, de capitalistes... et surtout de millionnaires, parce qu'en somme tout sera décidé par des chiffres.
p. 96. Les nations ont je ne sais quel secret amour pour les vigoureux génies de la force. A tous les actes violents... vous entendrez dire :... Ce n'est pas bien, soit, mais c'est habile, c'est bien joué, c'est fort ».	p. 56. Le peuple a un amour particulier... pour les génies politiques, et répond à tous leurs actes de violence par des mots : « C'est canaille... mais comme c'est habile... comme c'est bien joué, comme c'est insolent ».

Machiavel annonce le coup d'Etat. Il s'agit évidemment du 2 décembre. Le Russe porte ce coup d'Etat au compte des Sages de Sion, sans qu'on s'explique ce que peut être un coup d'Etat mondial. Machiavel continue, toujours suivi pas à pas par le policier du Tsar :

p. 97. Je ferai... ratifier le **coup de force accompli contre**	Quand nous aurons fait notre **coup d'Etat, nous dirons aux**

Joly.	Protocoles.
l'Etat. Je dirai au peuple : « Tout marche mal, j'ai tout brisé... ».	peuples : « Tout allait affreusement mal... nous détruisons les causes de vos tourments... ».

En général, le Russe laisse de côté les réponses de Montesquieu, il coud bout à bout les propos cyniques de Machiavel, mais il lui arrive de ne pas remarquer le changement de personnage :

p. 98. *Machiavel* : J'établirai un suffrage sans distinction de classe, ni de cens, avec lequel l'absolutisme sera organisé d'un seul coup. *Montesquieu* : Oui, car d'un seul coup vous brisez... l'unité de la famille... et vous faites du nombre une puissance aveugle, qui se dirige à votre gré.	p. 60. Il nous faut amener tout le monde au suffrage universel, sans distinction de classe et de cens... afin d'établir l'absolutisme de la majorité... nous détruirons l'importance de la famille chrétienne... nous ferons du peuple une force si aveugle, qu'il ne sera nulle part en état de se mouvoir sans être guidé.

Le suffrage dont parle Machiavel est une allusion évidente au plébiscite napoléonien. Le Russe ajoute de son crû cette formidable ineptie : « l'absolutisme de la majorité ». Toute l'organisation parlementaire, dont s'occupent les Protocoles (p. 60-67), est calquée sur celle des Dialogues ; mais ici encore le faussaire inintelligent a laissé sa marque propre sur son œuvre :

p. 102. Ainsi on retrouve partout sous des noms divers, mais avec des attributions à peu près uniformes : une organisation ministérielle, un Sénat, un corps législatif, un Conseil d'Etat, une Cour de Cassation. Je dois vous faire grâce de tout développement inutile sur le mécanisme **respectif de ces pouvoirs, dont** vous connaissez mieux que moi le secret.	p. 61. Les mêmes choses à peu près existent dans tous les pays, sous différents noms : la Représentation, les Ministères, le Sénat, le Conseil d'Etat, le Corps législatif et le Corps Exécutif. Je n'ai pas besoin de vous expliquer le mécanisme des rapports de ces institutions entre **elles ; car cela vous est bien** connu.

La Cour de Cassation ne correspondant à rien d'organisé dans la Russie tsariste, notre policier l'a supprimée de l'énumération.

On ne peut pas tout citer. Ce sont deux ouvrages qu'il faudrait imprimer. Nous signalons encore toute la législation sur la presse, copiée mot pour mot dans les Dialogues.

La presse sera divisée en journaux officiels, officieux et en journaux feignant l'opposition (*Dialogues,* p. 140 ; *Protocoles,* p. 78).

Joly.	Protocoles.
p. 140. Comme le Dieu Vishnou, ma presse aura cent bras, et ces bras donneront la main à toutes les nuances d'opinion.	p. 79. Ils auront, comme le Dieu hindou Vishnou, cent mains... qui conduiront l'opinion dans la direction qui conviendra.

Ce même Vishnou a déjà fait son apparition plus haut et ses cent mains tenaient chacune, chez Joly et chez le Russe, un ressort de la machine sociale (p. 115).

Les « ballons d'essai » se retrouvent eux aussi :

« J'essaie des combinaisons, des projets, des déterminations soudaines, enfin ce que vous appelez en France des ballons d'essai. ».	p. 81. Nous réfuterons énergiquement dans nos officieux les ballons d'essai lancés par nous.

La presse sera frappée d'un droit de timbre et de cautionnement, et les livres qui n'auront que deux ou trois cents pages seront imposés au double. Les avantages de ce système sont détaillés de façon littéralement identique dans Joly (p. 185) et dans les Protocoles (p. 77).

Les règlements qui viseront la magistrature, la mise à la retraite des juges atteints par la limite d'âge (55 ans) et tous les bénéfices que l'absolutisme retirera de ces mesures, tout cela est littéralement mot à mot, dans Joly (p. 166) et dans les Protocoles (p. 101). Seulement, au lieu d'abolir la Cour de Cassation (Joly, p. 173), le Russe abolit le droit de Cassation, ce qui n'est pas très génial (p. 104). La politique de Napoléon III à l'égard de la papauté, la garnison française à Rome, la tutelle exercée sur le Souverain Pontife (Joly, p. 204-205), on retrouve tout

dans les Protocoles (p. 114). La Russe n'a pas pris la peine de démarquer l'original :

« Quand viendra le moment de détruire définitivement la Cour papale, le doigt d'une main invisible montrera aux peuples cette Cour. Mais quand les peuples se jetteront dessus, nous apparaîtrons comme ses défenseurs, afin de ne pas permettre l'effusion du sang. Par cette diversion nous pénétrerons dans l'intérieur de la place, dont nous ne sortirons point... »

Machiavel n'oublie pas les Universités :

Joly.	Protocoles.
p. 195. On n'y fera pas d'étude de politique constitutionnelle.	p. 107. Nous excluons de l'enseignement le droit civique... les questions politiques.

Et le motif est traduit littéralement :

p. 196. A 18 ans on se mêle de faire des constitutions comme on fait des tragédies.	p. 108. Des blancs-becs... forment des projets de constitution comme s'ils composaient... des tragédies.

Enfin — car on ne peut tout dire — voici, dans des passages strictement parallèles, cette petite phrase typique :

p. 159. Sylla revint déifié, *personne ne toucha un cheveu de* sa tête.	p. 93. Sylla était déifié... (*personne) ne touchant à un cheveu* de la tête de Sylla.

L'ordre même des dialogues est celui des Protocoles. Tout le régime financier est décrit dans les dialogues 18, 19, 20 et 21. Ce sont les chapitres 20 et 21 des Protocoles. Le faussaire y a mêlé des absurdités, que des compétences financières ont déjà relevées, et qui auraient dû ouvrir les yeux aux moins clairvoyants.

Il a supprimé le Dialogue 22, qui parle des constructions napoléoniennes et critique, sans le nommer, Haussmann et sa mégalomanie d'architecte.

Faut-il continuer ?

Ceux qui nient l'existence du plagiat n'ont pas confronté les deux ouvrages, ou bien leur incompétence en fait de critique leur fait un devoir impérieux de se taire. *D'allure cavalière ou pédestre la vérité a le droit qu'on ne lui barre pas la route.*

Per me reges regnant... cette citation de la Sainte Ecriture (Prov. 8, 15) donnée dans le latin de la traduction catholique par les Sages de Sion, au Congrès de Bâle, où on parlait l'hébreu, serait à elle seule suffisante pour trahir le faussaire. Il n'a pas même pris la précaution de la citer dans le texte hébreu original : bi Melachim yimlachou.

Bien plus, il s'est trahi encore par une erreur de date. Dans la dixième séance, les Sages de Sion « déclarent qu'ils prendront des mesures afin qu'on nomme des Présidents ayant à leur passif un scandale comme le Panama ou quelque autre affaire louche du même genre » (p. 76). Ce passage évidemment ne se trouve pas dans les Dialogues de Joly, publiés en 1864. C'est une addition de faussaire. Le seul président de la République française auquel on puisse songer, c'est Emile Loubet, élu le 18 Février 1899, et que le peuple de Paris, à son retour de Versailles, accueillit aux cris de « Panama, Panama ». Quel est le lecteur sérieux qui ne conclura pas avec certitude que le passage des Protocoles a été écrit après cette date ? Or le Congrès Sioniste de Bâle, où les Protocoles sont censés avoir été rédigés, date du mois d'août 1897.

Les preuves du faux sont si écrasantes que les adversaires les plus acharnés ont fini par en convenir. Les expédients désespérés auxquels ils ont recouru, pour ne pas lâcher cette arme empoisonnée des Protocoles, ne relèvent plus d'aucune science sérieuse.

On a prétendu que Maurice Joly était un Juif ; on a changé son nom en Moïse Joël, malgré la publication de son extrait de baptême avec les noms du parrain et de la marraine (*Paix et Droit*, Paris, novembre 1924). D'ailleurs fût-il Juif ou Turc que la nature de ses Dialogues n'en serait pas changée. Ils ne sont qu'une critique du gouvernement « machiavélique » de Napoléon III et nullement un programme de rénovation ou de bouleversement mondial. Ce gouvernement a été enseveli dans le désastre militaire du 2 septembre 1870.

On a dit — j'ai même reçu des lettres à ce sujet — que les **sionistes, réunis à Bâle en 1897, avaient à dessein plagié Joly**

pour pouvoir, au cas où leurs Protocoles seraient un jour découverts, se couvrir de cet alibi et faire croire au faux. Ce qui est à peu près aussi fort que de déclarer que les pyramides d'Egyptes ont été bâties pour servir de pont sur le Danube, ou que Notre-Dame de Paris est une forteresse destinée à couvrir les passages des Pyrénées. Nous avons vu que le contenu du livre de Joly n'est rien que la satire du Second Empire. Dire qu'en copiant ce volume, en y ajoutant des déclarations cyniques et des inepties, on le transforme en programme de domination universelle, c'est pure sottise.

Enfin, car il faut finir, les adversaires des Juifs ont assuré que la question d'authenticité des Protocoles était tout à fait vaine, parce que, même faux, ces Protocoles restent vrais. Ils dépeignent exactement les manières de faire et de penser des Juifs. Pareille assertion se retrouve sous la plume d'Adolphe Hittler. Elle ne relève évidemment plus d'aucune discussion. Si une accusation est fondée sur elle-même, indépendamment de toutes les preuves, si ces preuves peuvent être détruites sans que l'accusation soit retirée ou modifiée, il n'y a plus ni critique, ni science, ni justice, et toutes les calomnies sont permises.

Je résume et je conclus : 1. Si on les prend comme un programme, les Protocoles des Sages de Sion ne sont qu'une suite bizarre de divagations sans portée, trahissant à tout instant l'incohérence du rédacteur et son ignorance des notions les plus élémentaires. Personne ne pourrait jamais les mettre à exécution, parce qu'ils fourmillent de contradictions et d'insanités visibles.

2. La preuve est faite que ces Protocoles sont un faux, plagié maladroitement sur l'ouvrage satirique de Maurice Joly, et composé dans le but de rendre les Juifs odieux en excitant contre eux les passions irréfléchies et aveugles de la foule.

3. Le Congrès sioniste de Bâle n'a rien à voir, absolument rien, dans la composition des Protocoles.

4. On peut discuter sur le but poursuivi par les auteurs du faux. Il semble bien qu'il soit en rapport avec la situation intérieure de la Russie en 1905 et le manifeste tsariste du 30 octobre de cette année. Mais, pour ne pas mêler des conjectures à une conclusion claire par elle-même, nous ne voulons pas examiner ce point.

De ces Protocoles dont on a voulu rendre les Juifs coupables, ils sont en réalité les victimes, et les victimes innocentes. Cela doit être dit et proclamé par respect pour la vérité, que nous avons le devoir absolu de servir.

Faut-il ajouter une conclusion ?

On serait tenté de découragement en voyant que, dans notre Europe si fière de sa science et en possession de tout l'arsenal de la critique historique, un faux aussi évident, l'œuvre d'un policier ignare et maladroit, a pu tromper et trompe encore des milliers d'hommes.

Ou plutôt ne devons-nous pas reconnaître la profonde vérité de cette remarque de Newman : les hommes ne manquent jamais de logique ; ils sont effroyablement, irrésistiblement logiques. Les désaccords qui les séparent ne proviennent guère de défaillances de raisonnement. Ils ont leur origine dans une zône intérieure bien plus profonde que celle où les jugements s'organisent, dans ce que le même Newman appelait des « assumptions », c'est-à-dire des orientations à la fois confuses et impérieuses, où l'homme s'engage tout entier avec ses désirs et ses passions, ses craintes et ses fureurs, ses rêves même et ses rancunes. A partir de ces orientations, la logique travaille à travers tout, ne se souciant que rarement de s'adapter au réel, mais faisant servir tout ce qu'elle rencontre à des conclusions imposées d'avance.

Le Seigneur ne disait-il pas à Nicodème qu'avant de comprendre, il devait *nasci denuo* et se dépouiller de tout ? Mais la haine est comme la tunique légendaire de Déjanire, dont Hercule n'arrivait plus à se débarrasser. Les haines sont, hélas !, le trésor que l'homme garde le plus férocement, et il lapide avec rage ceux qui tentent de le lui ravir.

Pierre CHARLES, S. I.